

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.391
5 avril 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major de l'ONUST concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 4 avril 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 32 [point 2345-3054 (coordonnées approximatives)] et patrouille 41 [point 2347-3126 (coordonnées approximatives)] : Entre 6 h 44 1/ et 7 h 12 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 7 h 10 et 7 h 41 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 15 heures et 15 h 22 et entre 16 h 15 et 16 h 37 tir d'artillerie par les forces syriennes.

b) Patrouille 34 [point 2534-2937 (coordonnées approximatives)], patrouille 35 [point 2532-2852 (coordonnées approximatives)] et patrouille 44 [point 2519-2911 (coordonnées approximatives)] : Entre 7 h 29 et 9 heures tir de mortier par les forces israéliennes. Tir de char par les forces israéliennes à 7 h 32 et par les forces syriennes à 7 h 40 (échange de feux dans la zone de la patrouille 44); les forces syriennes ont cessé le feu à 7 h 41 et les forces israéliennes à 8 h 30. Entre 7 h 40 et 9 h 26 tir d'artillerie et entre 9 h 18 et 9 h 19 tir de roquettes antichar par les forces syriennes. Entre 7 h 50 et 9 h 45 tir d'artillerie et entre 9 h 40 et 9 h 45 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 10 h 10 et 10 h 25 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 13 h 44 et 14 h 4 et entre 14 h 50 et 15 h 5 tir d'artillerie et entre 13 h 47 et 14 h 8 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 14 h 1 et 15 h 13 et entre 16 h 16 et 16 h 35 tir d'artillerie, entre 14 h 34 et 15 h 17 et entre 16 h 16 et 16 h 36 tir de mortier par les forces syriennes.

c) Patrouille 33 [point 2444-2814 (coordonnées approximatives)] et patrouille 43 [point 2395-2816 (coordonnées approximatives)] : Entre 8 h 5 et 9 h 30, entre 14 h 5 et 14 h 18 et entre 15 h 22 et 15 h 48 tir de mortier et entre 8 h 7 et 10 h 13 et entre 13 h 45 et 15 h 20 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 14 h 50 et 14 h 52 tir de mortier par les forces syriennes.

d) Patrouille 42 [point 2431-2961 (coordonnées approximatives)] : Entre 14 h 40 et 14 h 45 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

2. Proposition de cessez-le-feu :

Un cessez-le-feu a été proposé pour 10 h 15. Les deux parties ont accepté la proposition à 10 h 10 mais les tirs ont continué. Les tirs ont cessé à 16 h 37.
